

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 20 décembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 15 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER

Excusés : Mme Nadia VINCENT, Mr Jean-Maurice SABATER.

Excusé ayant donné procuration : Mr Bruno GAUTIER à Mr Patrick LAFARGE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire,
- Adhésion au service commun « Instruction droit des sols » de Grand Cognac Communauté d'agglomération,
- Institution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la filière administrative,
- Projet d'échange de terrain,
- Suite à donner au PLU,
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Une remarque sur le point n° 8 Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable d'assainissement : absence du montant de la créance : 345,17 euros.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 11 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

3 – Adhésion au service commun « Instruction droit des sols » de Grand Cognac Communauté d'agglomération

Monsieur le Maire explique que la Communauté d'agglomération de Grand Cognac propose de reprendre l'instruction des autorisations du droit des sols (actuellement à la charge de la DDT) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents, 11 pour, et décide d'adhérer au service commun de Grand Cognac Communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

4 – Institution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la filière administrative,

Monsieur le Maire expose la refonte du régime indemnitaire pour la filière administrative basé sur les missions et sur la manière de servir.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents, 11 pour.

5 – Projet d'échange de terrain

Monsieur le Maire explique que sur le secteur de la route de Nanclas au Bourg de CHASSORS, l'installation d'une réserve incendie est nécessaire au vu des normes de défense incendie.

Monsieur le Maire propose d'échanger une partie de la rue de l'Angle Droit contre une partie d'une parcelle constructible située Route de Nanclas appartenant à Monsieur et Madame Henri DELOUME.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur le projet d'échange à l'unanimité des présents, 11 pour.

6 – Suite à donner au PLU

Madame Nathalie DAUNAS explique la nécessité d'apporter des précisions à la délibération du 18 juin 2010 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme afin de fixer les objectifs poursuivis par la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, 11 pour, de compléter la délibération en fixant les objectifs suivants :

- Conforter la centralité de la commune en développant Guitres et Luchac et en complémentarité Villeneuve.
- Préserver l'identité des hameaux en contenant l'urbanisation et en évitant le développement linéaire
- Garantir la protection du Coteau et des vallons boisés identitaires de la commune
- Permettre la traduction de la protection de la ZNIEFF (plaine de Guitres de type 1 n°850 , hameau de Guîtres de type 1 n° 508)
- Conforter et valoriser l'activité agricole du territoire pour permettre son développement
- Accompagner l'évolution de l'activité économique dans les secteurs où elles sont localisées.
- Gérer la proximité agricole et l'habitation dense.

7 - Informations et questions diverses

Pas d'information

Pas de question.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.